

L'intersyndicale des organisations de retraités du département du Val d'Oise



Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Cergy, le 19 mai 2020

Monsieur le Préfet,

Les organisations de retraités du Val d'Oise CGT, FO, FSU, FGR-FP, Solidaires s'adressent de nouveau à vous puisque vous avez laissé sans réponse leur courrier du 14 avril 2020, ce qui ne va pas dans le sens de la transparence nécessaire et promise dans les discours officiels.

Devant le scandale de la situation faite aux personnes dépendantes ou de moindre autonomie, aux personnels des EHPAD, des services médico-sociaux ainsi qu'au personnel hospitalier, elles interrogeaient le représentant de l'État que vous êtes sur les mesures prises, envisagées ou envisageables pour lutter dans les meilleures conditions contre la propagation de l'épidémie et apporter les soins nécessaires.

La sortie de confinement ne retire rien à la validité de ces questions et en pose de nouvelles dans un département classé en zone rouge en fonction de 3 critères :

Le taux de nouveaux cas de la population dans une période de 7 jours

Les capacités hospitalières en réanimation

Le système local de tests et de détection dans les contacts.

Dans un département où la propagation du virus ne régresse pas, le scandale des carences de l'État pour assurer une distribution massive de masques est encore plus insupportable.

Bien qu'ils soient reconnus enfin comme mesure de protection aussi indispensable que les gestes barrières, les masques lavables gratuits font l'objet d'une distribution à l'unité par les collectivités locales contraintes par leurs ressources. Un seul masque, qui demande un entretien contraignant, ne pouvant suffire, l'acquisition de masques payants encore difficilement accessibles et aux tarifs parfois exorbitants est un coût lourd pour bien des pensions et des budgets dans un département particulièrement marqué par la pauvreté.

La gratuité de tous les masques nécessaires par personne est une exigence sanitaire et sociale pour combattre les contaminations. Le Val d'Oise ayant fait l'objet d'une dotation prioritaire, quels moyens entendez-vous consacrer ou demander à l'État pour permettre aux retraités comme aux actifs une sortie de confinement qui n'aggrave pas la situation ?

Le taux de mortalité et de contamination dans les EHPAD (résidents et personnels) ne fait l'objet que d'informations partielles. L'indifférence méprisante à l'égard des retraités quel que soit leur âge et des personnes dépendantes, tant de fois indignement stigmatisés, est très mal perçue par l'opinion. Résidents et personnels paient un lourd tribut à la politique d'austérité menée pourtant dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales depuis 2018 et par la presse. Nous vous demandons un bilan précis.

.../...

Alors que la situation dans le département est devenue très vite alarmante, quels dispositifs ont été ou sont enfin mis en œuvre pour assurer la protection de tous au sein des établissements et un dépistage rapide du COVID ? Le 14 avril, à l'issue d'une réunion présidée par le Préfet d'Île de France, a été annoncée la distribution de 5 000 tests Covid assortie de différentes priorités pour assurer une « répartition égalitaire et en toute transparence ». Quelle est la politique adoptée dans le département et avec quels moyens ?

Quels renforts en personnels avez-vous organisés au-delà de l'astreinte de deux médecins supplémentaires le week-end pour aider les médecins coordinateurs à établir les certificats de décès, comme en informe Regies95? Quels moyens ont pu être mis à la disposition des résidents pour maintenir un contact avec leurs proches quand le confinement a créé des traumatismes graves ?

Les services à domicile, dont les personnels ont été durement touchés par le virus, ont été désorganisés pendant les mois de confinement, laissant dans le désarroi bien des personnes requérant une aide à l'autonomie. Dans les aides annoncées pour les employeurs (entreprises et associations), en est-il qui permettront à ces services de reprendre leur activité tout en assurant la protection des personnels déjà si mal rémunérés ? Nous demandons aussi que les employeurs individuels (CESU) n'aient pas à supporter la charge financière des protections nécessaires pour les intervenants. Nous demandons que les personnels de ce secteur qui ont continué leur activité bénéficient aussi d'une prime, seule reconnaissance actuellement manifestée.

Les hôpitaux du département sont encore soumis à une pression d'autant plus forte qu'ils ont été privés de lits, de personnels par les politiques de restrictions budgétaires et de transformation de l'hôpital public en entreprise. Dans ce contexte, il est insupportable de penser que des retraités, du fait de leur âge, n'aient pas pu être pris en charge par l'hôpital et aient été abandonnés aux moyens dont disposaient les EHPAD.

Enfin, nos organisations protestent contre le mépris, après les éloges, avec lequel sont traités les personnels engagés pour sauver des vies. Les primes accordées de manière discriminatoire voire des médailles laissent un goût amer comme reconnaissance du dévouement extraordinaire et ne sont pas du tout à la hauteur des revendications salariales légitimes, y compris pour assurer des recrutements, des besoins en créations d'emplois et en dotations nécessaires.

Nous continuons aussi à revendiquer la publication rapide d'un projet de loi « Grand Âge et dépendance » qui tire les leçons du désastre pour proposer des mesures ambitieuses.

Tant de traitements inhumains jugent une politique qui laisse mourir ceux qu'elle considère comme inutiles et coûteux, méprise les personnels qui les accompagnent et laisse dépérir l'hôpital public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération.

USR CGT : Jean-Pierre ROSSIGNOL rossignol.j-p@orange.fr

UDR FO : Jean-Paul PROU udr-fo95@fr.oleane.fr

SFR FSU : Martine BEAULU-BARLIER barlierjpm@wanadoo.fr

Solidaires : Michel MORIN michel.morin95@gmail.com

FGR-FP :